

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 17
- Votants : 22
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 0

DEL 2025_032

Date de convocation :

le 2 avril 2025

Date d'affichage :

le 02/04/2025

Fait à Aigondigné,

Le 08 avril 2025

Ont signé au registre tous
les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois d'avril à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

Report de la réunion initialement prévue le 1^{er} avril 2025

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDÉ Laurent à BAUMGARTEN Christian ; BOURDIER Christine à TROCHON Patrick ; DIDIER Émilien à LARGEAU Vanessa ; HIPEAU Gaëlle à ROUXEL Patricia ; LE BARS Arlette à THIBAUT Évelyne.

Absent(s) : néant.

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ

Délibération 2025_032 : RESSOURCES HUMAINES

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Madame le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois, exprimée en heures.

Elle ajoute qu'un certain nombre de postes avaient été ouverts pour des recrutements sur plusieurs grades et n'ont pas été fermés.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est nécessaire de supprimer ces postes et de valider le tableau à la date du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 mars 2025,

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ ou représentés

APPROUVE la proposition de Madame le Maire pour supprimer les emplois suivants ;

Recrutement du DGS

- o 1 poste d'Attaché 35 h

Recrutement Responsable Service Technique

- 1 poste de Technicien principal de 1ère classe 35 h
- 1 poste de Technicien principal de 2ème classe 35 h

Recrutement Responsable Service Éducation (Recrutement en interne)

- 1 poste d'Animateur Territorial 35 h

Recrutement Responsable Service à la population Vie associative et culture (Recrutement en interne)

- 1 poste de Rédacteur Territorial principal de 1ère classe 35 h
- 1 poste de Rédacteur Territorial principal de 2ème classe 35 h
- 1 poste de Rédacteur 35 h
- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère classe 35 h

Recrutement d'un agent au Service à la population Vie associative et culture

- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe
- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la Collectivité à compter du 08 avril 2025 tel que présenté ci-dessous

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 08/04/2025

Grade ou Emploi	Catégorie	Postes créés	Postes occupés par Titulaire ou Stagiaire	Postes occupés par non Titulaire	Postes Vacants	Temps Complet	Temps non Complet
Filière Administrative							
CADRE D'EMPLOI DES ATTACHÉS TERRITORIAUX							
Attaché Principal	A	1		1		35 h	
Attaché	A	1		1			5,25 h
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS AMINISTRATIFS TERRITORIAUX							
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	7	6		1	35 h	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1			35 h	
		1	1				32 h
Adjoint administratif	C	4	2	2		35 h	
		1	1				32 h
		1	1				28 h

Filière Technique						
CADRE D'EMPLOI DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX						
Chargé de missions des grands projets	A	1			1	35 h
CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX						
Chargé de missions des grands projets	B	1			1	35 h
Technicien	B	1			1	35 h
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX						
Chef d'équipe des espaces verts	C	1			1	35 h
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX						
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	3			35 h
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	2		1	35 h
		1	1			31,90 h
		1	1			31,30 h
		1	1			31,00 h
		1	1			23,87 h
		1	1			28,00 h
		1	1			28,13 h

- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le secrétaire de séance,

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux
mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Maire,
Patricia ROUXEL


